

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
 L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
 Tél.: (352) 23 62 21 - 1
 Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Modification ponctuelle du PAG concernant différents sites et articles (partie écrite)

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 8 juillet 2026, le conseil communal a donné son accord relatif au projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Beckerich concernant différents sites - partie écrite et graphique, ainsi qu'un article de la partie écrite, avec rapport de présentation et dispense de réalisation d'une analyse approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général** est déposé pendant 30 jours à **partir du 22 juillet 2026 jusqu'au 21 août 2026 inclus** à la maison communale à Beckerich, 6 Dikrecherstrooss, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le dossier relatif au projet de modification ponctuelle du PAG est également publié sur le site internet de la commune : www.beckerich.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de l'article 13 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours, sous peine de forclusion, soit **jusqu'au 21 août 2026 inclus**.

Une réunion d'information se tiendra le **mercredi 29 juillet 2023 à 17h30** la **Maison communale à Beckerich, 6 Dikrecherstrooss**.



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

Beckerich, le 22 juillet 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
 Le Bourgmestre,
 LAGODA Thierry

Le Secrétaire f.f.,
 STOCKREISER Diane

